



## Interdiction de fumer : les gagnants et les perdants

Rubrique : actualités - Date : mercredi 4 avril 2007

« **Interdiction de fumer : les gagnants et les perdants** » titre CAPITAL qui estime que si le décret antitabac est « rude pour les fumeurs », il ne l'est « pas forcément pour notre économie » car « les entreprises devraient en tirer un joli bénéfice ». Gros plan sur Total qui a dépensé 200 000 euros en affichage antitabac et programmes de désintoxication, avec pour résultat 300 salariés qui ont arrêté de fumer. Le DRH se félicite « Moins de bronchites, moins d'arrêts de travail, c'est indéniable nous sommes gagnants ». Le journal qui indique qu'un salarié fumeur coûte en moyenne 2600 euros par an à son entreprise en perte de productivité, souligne que grâce à ses 300 accros en moins Total a déjà économisé 780 000 euros. D'après l'économiste Pierre Kopp, « en 2005 la consommation de cigarettes a fait perdre à la société 47 milliards d'euros » (22 milliards en dépenses de santé et 25 milliards correspondant à la perte de productivité pour les entreprises). Affirmant qu'en Italie, en Irlande et en Espagne, en raison des lois antitabac la consommation devrait chuter « d'au moins 10% » selon l'épidémiologiste Catherine Hill, le magazine rapporte que pour Gérard Dubois, président de l'Alliance contre le tabac, cette baisse de la consommation de tabac « permettra d'épargner des dizaines de milliers de vie d'ici 2027 » avec un nombre de décès annuels qui pourrait passer de 20 400 à 16 400 pour les cancers du poumon et de 27 500 à 20 500 pour les pleurésies, infarctus et pneumonies. Le mensuel estime que selon ses propres chiffres, cette réduction des pathologies pourrait faire économiser 174 millions d'euros par an à la sécu, tout en soulignant qu'auparavant la sécu va devoir payer de sa poche 60 millions d'euros de substituts nicotiques pour aider les fumeurs à décrocher. D'après le journal, ce marché des substituts est en « plein boom » avec un chiffre d'affaire des labos en progression de 27% l'an dernier. Assurant que ce décret va dans un premier temps coûter de l'argent aux entreprises, le journal considère qu'il devrait tout de même leur permettre de s'y retrouver. Ainsi le DRH de la société de recrutement Monster, observe que les femmes de ménage passent moins de temps à vider les cendriers et à lessiver les carreaux et que la moquette s'use moins vite. Une entreprise de moquette déplore pour sa part « Au lieu de changer de revêtement de sol tous les trois ans en moyenne, les entreprises le feront une fois tous les six ans ». Capital qui note qu'un « autre bonus » est la productivité des salariés, relève que 10 pauses cigarettes par jour correspondent à quinze jours de congés payés, ce qui pourrait faire gagner aux entreprises privées 2,5 milliards d'euros. Un point aussi sur les hôtels devenus non fumeurs et notamment les Ibis dont le taux d'occupation est passé de 75 à 76% en 2006, et ce constat que les chambres sans tabac sont réhabilités tous les sept ans, soit deux fois moins souvent que « les appartements nicotiques ». D'après le magazine, les cigarettiers devraient toutefois abandonner 170 millions d'euros de chiffre d'affaire par an mais ils ont déjà diversifié leurs produits, et les débitants de tabac pourrait perdre 30% de leur activité (4,9 milliards d'euros) dès 2008 selon la confédération des buralistes, un chiffre que le journal juge « très exagéré » et qu'il ramène à 2 milliards d'euros. Jugeant que pour les finances publiques l'affaire ne serait pas très rentable non plus avec une perte de 1 milliard d'euros de recettes fiscales par an pour l'Etat, le mensuel ajoute que par ailleurs les caisses de retraite « déjà affaiblies » vont devoir payer des pensions aux milliers de Français qui ne mourront pas prématurément du tabac, soit des versements supplémentaires d'environ 2 milliards d'euros par an d'ici 2027. Et de conclure « Ennuyeux n'est ce pas ? »